

AGENCE MONETAIRE DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST (AMAO)



WEST AFRICAN MONETARY
AGENCY (WAMA)

**ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LA
FEUILLE DE ROUTE DE LA MONNAIE UNIQUE DE LA
CEDEAO ASSIGNEES A L'AMAO**

Décembre 2012

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
II.	HARMONISATION DES CADRES DE POLITIQUE MONETAIRE.....	4
III.	HARMONISATION DU CADRE COMPTABLE ET DE REPORTING DES BANQUES ET AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES.....	7
IV.	HARMONISATION DES STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS.....	9
V.	HARMONISATION DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DE SUPERVISION DES BANQUES ET AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	13
VI.	HARMONISATION DE LA REGLEMENTATION REGISSANT LES TRANSACTIONS DES COMPTES COURANT ET DE CAPITAL AU SEIN DE LA CEDEAO.....	15
VII.	STABILISATION DES TAUX DE CHANGE.....	17
VIII.	AUTRES ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DE LA FEUILLE DE ROUTE.....	19
IX.	CONCLUSION	22
X.	ANNEXES.....	23

I. INTRODUCTION

Après l'adoption de la feuille de route de création de la monnaie unique de la CEDEAO à l'issue de la 5^{ème} session du Conseil de Convergence qui a eu lieu à Abuja au Nigeria le 25 mai 2009, les différentes activités ont été réparties entre les institutions régionales aux fins de coordination dans le processus de mise en œuvre. Ainsi, il revient à l'AMAO la coordination de la mise en œuvre des activités suivantes :

- i. Harmonisation des cadres de politique monétaire ;
- ii. Harmonisation de la réglementation et de la supervision des banques et autres institutions financières ;
- iii. Harmonisation du cadre comptable et de reporting des banques et autres institutions financières ;
- iv. Harmonisation de la réglementation régissant les relations financières extérieures ;
- v. Stabilisation des taux de changes

Dans le but d'appuyer l'AMAO dans la mise en œuvre de ces activités, le Comité des Gouverneurs a, lors de la 40^{ème} session qui s'est réunie le 14 juillet 2011 à Conakry, pris un certain nombre de décisions qui portent notamment sur l'utilisation des compétences internes des Banques Centrales pour la réalisation de certaines activités. Dans sa volonté d'accélérer le processus de mise en œuvre des activités de la feuille de route, le Comité des Gouverneurs a fait les recommandations suivantes à l'issue de la 42^{ème} réunion ordinaire qui s'est tenue le 12 juillet 2012 à Monrovia :

- i. Que l'AMAO se focalise davantage sur la mise en œuvre des activités de la feuille de route. A cet effet, l'AMAO est invitée à présenter à la prochaine réunion un chronogramme mieux élaboré de mise en œuvre des différentes activités qui lui sont assignées dans la feuille de route pour la création de la monnaie unique de la CEDEAO ;
- ii. Que les institutions régionales renforcent leur collaboration dans le cadre de l'harmonisation des statistiques en vue d'accélérer le processus ;
- iii. Que les pays membres prennent les dispositions en vue de l'adoption de la 6^{ème} édition du manuel des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale du FMI ;
- iv. Que l'AMAO assure le suivi régulier des différents processus d'harmonisation dans le cadre des missions périodiques de surveillance multilatérale.

Le rapport d'évaluation de la feuille de route vise à fournir aux autorités compétentes un document de référence leur permettant de disposer des informations nécessaires i) sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des différentes activités; ii) les contraintes et difficultés rencontrées au fur et à mesure de l'évolution du processus ; iii) les solutions ou mesures à entreprendre pour surmonter ces obstacles ; iv) le niveau des tâches qui restent à accomplir. Il permet aussi d'évaluer le travail des différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre de la feuille et au besoin de pouvoir interpellier ces dernières, au sujet de toute défaillance ou retard constatée dans l'exécution de leurs missions individuelles ou collectives

Le présent rapport retrace les activités réalisées par l'AMAO à fin novembre 2012. La structure du rapport a été révisée de façon à mieux faire ressortir un chronogramme de mise en œuvre des activités assignées à l'Agence qui restent à réaliser conformément à l'instruction du Comité des Gouverneurs.

II. HARMONISATION DES CADRES DE POLITIQUE MONETAIRE

Période initiale de mise en œuvre : T1 2010-T4 2013

2.1 Objectif

L'objectif est de parvenir à l'uniformisation des règles, pratiques et procédures de politique monétaire dans le but ultime d'élaborer un cadre de politique monétaire commune pour l'Union monétaire de la CEDEAO envisagée. Cette étude se focalisera sur les objectifs spécifiques suivants :

- i. examiner les cadres de politique monétaire des banques centrales des pays membres de la CEDEAO, y compris procéder à une évaluation des techniques et des mécanismes de gestion de la liquidité par lesquelles les banques centrales déterminent le champ de leur intervention visant à réaliser leurs objectifs de politique ;
- ii. définir une plateforme commune de règles, de principes et de pratiques pour guider la conduite de la politique monétaire au sein de la CEDEAO en prenant en compte les pratiques actuelles, les faiblesses opérationnelles et les caractéristiques macroéconomiques spécifiques des économies de la CEDEAO et mettre en exergue le mécanisme de transmission de la politique monétaire ;
- iii. identifier les divergences ou les vides juridiques entre les politiques monétaires actuelles et la plateforme commune recommandée pour chaque pays membres et proposer un délai dans lequel chaque pays membres améliorerait ses règles et pratiques de politique monétaire ou passerait à la plateforme commune.

Par rapport au champ, le processus d'harmonisation portera sur un éventail d'activités allant des opérations de politique monétaire des banques centrales existantes à une définition idoine du cadre opérationnel qui serait mis en place pour la Banque centrale commune dès sa création en 2020. Le processus d'harmonisation définirait également un ensemble d'instruments et de procédures de politique monétaire qui mettraient en place les normes opérationnelles de la politique monétaire des banques centrales membres ainsi que celles de la future Banque Centrale. En plus de déterminer un cadre de politique monétaire commune pour la CEDEAO, il examinerait également la possibilité des mécanismes de transmission des politiques à l'évolution des prix et de la production, en indiquant la durée des décalages. La sélection du cadre de fonctionnement de la politique monétaire commune serait guidée par les principes de l'économie de marché, d'harmonisation, de traitement égal, de simplicité et d'efficacité.

2.2 Activités réalisées

La première phase de la mise en œuvre de cette activité a porté sur la réalisation par l'AMAO des termes de référence qui ont par la suite été enrichis par les observations des institutions régionales (BCEAO et IMAO) et de l'ensemble des Banques Centrales.

Conformément à la directive du Comité des Gouverneurs, l'AMAO a organisé du 21 au 23 novembre 2011 à Accra au Ghana un atelier régional sur l'harmonisation des cadres de politique monétaire au sein de la CEDEAO.

L'atelier qui a connu une forte participation des Banques Centrales et institutions régionales, africaines et internationales a permis de faire une analyse comparative des cadres de politique monétaire en vigueur dans la CEDEAO. Après avoir dressé ce contexte, l'atelier a amorcé le processus de détermination du cadre approprié de politique monétaire au sein de la région. Il a également permis d'identifier les principales contraintes structurelles qui affectent l'efficacité de la politique monétaire au sein de la CEDEAO. Sur la base des observations formulées au cours de l'atelier, des recommandations ont été adoptés dans le but d'accélérer le processus d'harmonisation.

Les résultats de l'atelier ont été présentés aux instances de l'AMAO lors des réunions statutaires de janvier 2012 à Freetown. Le Comité des Gouverneurs a, à l'occasion, entériné les recommandations suivantes :

a) à l'AMAO de :

- i. réaliser une proposition d'harmonisation des cadres de politiques monétaires sur la base d'une évaluation des dispositifs existants au sein de la région ;
- ii. proposer un cadre opérationnel d'utilisation et d'acceptabilité des monnaies nationales de la CEDEAO dans les transactions intra-régionales en s'inspirant de l'expérience de l'Afrique de l'Est ;
- iii. conduire des études sur les mécanismes de transmission des impulsions de la politique monétaire avec le concours des Banques Centrales.
- iv. préparer avec les Banques Centrales les termes de référence pour l'étude sur les mécanismes de transmission des impulsions de la politique monétaire au sein de la CEDEAO;
- v. conduire avec les Banques Centrales une étude sur le paradoxe lié à la surliquidité des banques de la sous région, l'insuffisance de l'investissement et le niveau élevé des taux d'intérêt.

b) aux Banques Centrales de :

- i. renforcer leurs capacités techniques notamment en ce qui concerne la prévision de l'inflation et de la liquidité ;

- ii. prendre les dispositions nécessaires visant à développer l'intégration du secteur financier et à moderniser leurs systèmes de paiement dans le but d'assurer l'amélioration de l'efficacité des instruments de politique monétaire ;
- iii. renforcer la coordination entre leur politique monétaire et leur supervision du secteur financier grâce notamment à l'adoption de l'approche macro-prudentielle.

c) aux Etats membres de :

- i. renforcer l'indépendance opérationnelle et les instruments des Banques Centrales, la stabilité macroéconomique et la convergence à travers notamment la discipline budgétaire et la conduite de réformes structurelles ;
- ii. coordonner les politiques monétaires et budgétaires afin de garantir l'efficacité des décisions de politiques publiques ;
- iii. améliorer la qualité des données statistiques et accélérer le processus d'harmonisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Comité des Gouverneurs, l'AMAO a réalisé deux études dont la première porte sur la fonction de demande de monnaie et la seconde sur les mécanismes de transmission de la politique monétaire. Ces études ont été présentées aux réunions statutaires mi-annuelles de juillet 2012 à Monrovia. Ces études ont été finalisées avec le concours des banques Centrales qui ont bien voulu transmettre à l'AMAO leurs observations. Conformément aux instructions reçues, ces études seront validées au cours d'un atelier d'expert. La validation de ces études permettra à l'AMAO d'avancer dans la proposition d'un cadre harmonisé de politique monétaire.

1.3 Planning des activités qui restent à réaliser

Dans le cadre du programme d'harmonisation des cadres de politique monétaire, les activités qui restent à réaliser sont programmées comme suit :

N°	Activité	Période de mise en œuvre
1	Préparation d'un projet de cadre harmonisé de politique monétaire	1 ^{er} trim. 2013
2	Organisation d'un atelier régional pour la validation du projet de cadre harmonisé de politique monétaire et des études connexes (fonction de demande de monnaie et mécanismes de transmission de la politique monétaire	2 ^{ème} trim. 2013
3	Présentation du rapport de l'atelier aux instances de l'AMAO	Juin 2013
4	Finalisation du cadre harmonisé sur la base des orientations du Comité des Gouverneurs	2 ^{ème} semestre 2013
5	Mise en œuvre du Cadre harmonisé par les Banques Centrales Membres	A partir de 2014
6	Recherche d'assistance technique en faveur de pays ayant de s difficultés particulières	A partir de 2014
7	Recherche de partenariat pour le renforcement des capacités	A partir de 2014
8	Suivi-évaluation de la mise en œuvre du cadre harmonisé	A partir de 2014

III. Harmonisation du cadre comptable et de reporting des banques et autres institutions financières

Période initiale de mise en œuvre : T1 2010-T4 2013

3.1 Objectifs de l'harmonisation

L'objectif global du processus est de parvenir à un cadre de rapport comptable et financier harmonisé pour les banques en Afrique de l'Ouest d'ici 2013 ayant pour objectif de parvenir à la conformité avec les IFRS. Cette proposition comprendra, entre autres, les questions relatives au cadre légal, à la divulgation d'informations, aux contenus et au format de présentation aussi bien qu'à l'harmonisation de l'exercice comptable.

De manière spécifique, les objectifs spécifiques se déclinent comme suit :

- i. Faire l'inventaire du cadre d'établissement de rapports comptables et financiers existant pour les établissements de crédit au sein de la CEDEAO ;

- ii. Identifier les points de divergence au niveau des cadres d'établissement des états comptables et financiers ;
- iii. Recommander des normes communes/harmonisées d'établissement de rapports à adopter par la CEDEAO.
- iv. Définir un cadre et des modalités appropriées pour passer à l'adoption de normes harmonisées.

3.2 Activités réalisées

A l'issue de la finalisation des termes de références de l'étude à travers notamment la prise en compte des observations des autres institutions régionales et des Banques Centrales, le processus d'harmonisation des cadres comptable et de reporting des banques et autres institutions financières est entré dans une phase active. En effet, l'AMAO a organisé, en collaboration avec la Banque Centrale de Gambie, un atelier régional sur l'harmonisation des pratiques comptables et d'information financière pour les banques et autres établissements financiers de crédit au sein de la CEDEAO. Cet atelier qui a connu une forte participation a été mis à profit pour faire l'inventaire du cadre d'établissement de rapports comptables et financiers existant pour les établissements de crédit au sein de la CEDEAO. Il a également permis d'identifier les points de divergence de ces cadres. Il a, par ailleurs, abouti à un certain nombre de recommandations dont la mise en œuvre devrait permettre d'aboutir à l'harmonisation souhaitée.

Après la présentation des résultats de l'atelier au cours des réunions statutaires mi-annuelles de juillet 2012 à Monrovia, au Liberia, le Comité des Gouverneurs a approuvé l'adoption par les Etats membres des normes IFRS et a demandé à l'AMAO de mettre en place un mécanisme pour le suivi de la migration et de la mise en œuvre de ces normes. Conformément à cette instruction, l'AMAO a commencé à intégrer cet aspect dans le cadre des missions de surveillance multilatérale.

3.3 Planning des activités qui restent à réaliser

L'AMAO propose la programmation suivante pour la réalisation du reste des activités qui entrent dans le cadre de ce programme d'harmonisation :

N°	Activité	Période de mise en œuvre
1	Préparation d'un rapport sur l'état de mise en œuvre des normes IFRS	1 ^{er} trim. 2013
2	Organisation d'un atelier pour évaluer l'état de mise en œuvre des normes IFRS, enjeux et perspective	1 ^{er} trim. 2013
3	Présentation du rapport de l'atelier aux instances de l'AMAO lors des réunions statutaires	Juin 2013
4	Mise en œuvre des orientations du Comité des Gouverneurs	2 ^{ème} semestre 2013
5	Recherche de partenariat pour le renforcement des capacités des Etats membres en matière de normes IFRS	A partir de 2013
6	Recherche de l'assistance technique en faveur des pays membres ayant de difficultés particulières	A partir de 2014
7	Passage aux normes IFRS au niveau des Etats membres	2015
8	Suivi périodique de l'état de mise en œuvre des normes IFRS par les Etats membres dans le cadre des missions de surveillance multilatérale	A partir de 2013

IV. HARMONISATION DES STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Période initiale de mise en œuvre : Avant le 4^{ème} trimestre 2014

4.1 Objectifs

L'objectif principal du programme d'harmonisation des statistiques de balance des paiements est de disposer de données élaborées et présentées sur la base d'une méthodologie commune basée notamment sur la 6^{ème} édition du manuel du FMI.

De manière spécifique, le programme vise à:

1. procéder à un diagnostic des points de divergences dans les méthodologies d'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale au niveau de la CEDEAO ;
2. identifier la référence et les présentations communes des statistiques de la balance des paiements ;

3. harmoniser les méthodologies de confection de la balance des paiements et de la position extérieure globale sur la base des recommandations de la 6^{ème} édition du manuel du FMI ;
4. garantir l'évaluation des performances des pays par rapport aux critères de convergence de la CEDEAO sur la base de statistiques fiables et harmonisées ;
5. faciliter la disponibilité de l'information statistique au niveau national et régional afin d'aider à la formulation et la mise en œuvre des politiques nationales et régionales ;
6. renforcer les capacités statistiques de la Commission de la CEDEAO, de l'AMAO et des autres institutions régionales ainsi que des Etats membres à travers la formation, l'assistance technique et l'acquisition d'équipements adéquats.

4.2 Activités réalisées

Après la validation du projet au cours de l'atelier organisé à Dakar du 18 au 22 avril 2011, une mission circulaire composée de personnes ressources et représentants de la Commission de la CEDEAO ou de l'AMAO a sillonné l'ensemble des pays de la CEDEAO entre août et septembre 2011. L'objectif principal des missions circulaires de diagnostic des pratiques actuelles, était d'examiner en profondeur les disparités dans la compilation des statistiques de balance des paiements au sein de la CEDEAO aux fins de proposer un schéma d'harmonisation.

La mission a recueilli des informations sur l'organisation intentionnelle mise en place pour la production et la validation, le mécanisme de collecte des données, la compilation des statistiques, les techniques de prévision et les difficultés rencontrées.

Sur la base des informations recueillies au cours des missions circulaires, trois documents ont été préparés. Le premier porte sur le diagnostic approfondi des pratiques actuelles notamment en termes de méthodologie, de sources et de collecte des données. Le second document comporte une proposition d'harmonisation des concepts, sources et méthodologie. Le troisième document est un planning de réalisation de l'harmonisation souhaitée.

Ces documents ont été examinés au cours de l'atelier régional qui a été organisé à Cotonou au Bénin du 8 au 16 mars 2012. Cette rencontre a permis de faire des observations et des recommandations pertinentes dont la mise en œuvre devrait permettre d'accélérer le processus d'harmonisation.

A l'issue de l'atelier de Cotonou, un certain nombre d'activités ont été retenues dans le cadre d'une planification couvrant la période 2012-2016. Au terme de la rencontre, des responsabilités spécifiques ont été assignées aux institutions régionales qui pilotent le projet. Ainsi, les différentes activités retenues ont été réparties entre l'AMAO et l'IMAO d'un côté et la Commission de la CEDEAO de l'autre.

Faisant suite à cette répartition, l'AMAO a pris les dispositions pour la rédaction du guide méthodologique régional et des questionnaires standards. Le guide régional sera finalisé après la publication par le FMI du guide qui accompagne la 6^{ème} édition du manuel. Les services du FMI ont promis d'examiner le guide régional pour apporter des observations si nécessaire.

4.3 Planning des activités qui restent à réaliser

Le planning qui a été retenu à l'issue de la réunion de Cotonou (mars 2012) est le suivant :

A. Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest/Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

N°	Activité	Période de mise en œuvre
1	Finalisation du guide méthodologique régional et élaboration des questionnaires standards	2012
2	Organisation d'un atelier régional sur la validation du guide et les questionnaires standards	2013
3	Enquête sur les flux de capitaux privés	2013-2016
4	Enquête sur les transferts courants	2013-2016
5	Démarches auprès du FMI et des autres institutions internationales ; pertinentes pour solliciter l'assistance technique ;	2013-2016
6	Renforcement des capacités : Atelier régional sur les sources des données et les méthodes de collecte (au moins un atelier par an)	2013-2015

B. Commission de la CEDEAO

N°	Activité	Période de mise en œuvre
1	Finalisation de la matrice des activités 2012 et de l'étude diagnostic des pratiques actuelles	2012 (Fait)
2	Mise en place du Comité Régional d'Harmonisation de la balance des paiements	2012-2013
3	Trouver des solutions permettant l'estimation des flux sur le commerce transfrontalier et le commerce de transit au sein de la CEDEAO	2013-2016
4	Réunion du Comité régional d'harmonisation de la balance des paiements (1 réunion par an à partir de 2013)	A partir de 2013
5	Elaboration d'un règlement sur les services	2013-2016
6	Impulser l'organisation des enquêtes sur les services notamment dans les pays qui enregistrent des difficultés à ce niveau	2013-2016
7	Développement d'un logiciel commun de compilation de la balance des paiements et de la position extérieure globale	2013-2016
8	Mise en place d'une cellule régionale de réconciliation des données sur le commerce intra-régional	2012-2013
9	Démarches auprès des bailleurs de fonds pour la recherche de financements	2012-2013
10	Renforcement des capacités/Coordination des activités <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="370 1297 1154 1360">i.Elaboration de la stratégie régionale de renforcement des capacités dans le cadre de l'harmonisation des statistiques de la balance des paiements <li data-bbox="370 1423 1073 1486">ii.Atelier régional sur la 6^{ème} édition du manuel du FMI et le guide régional <li data-bbox="370 1549 1073 1612">iii.Atelier régional sur les méthodes de prévisions de la balance des paiements 	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1192 1297 1235 1329">2012 <li data-bbox="1192 1434 1284 1465">2013-2015 <li data-bbox="1192 1560 1284 1591">2013-2015

V. HARMONISATION DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DE SUPERVISION DES BANQUES ET AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES

Période initiale de mise en œuvre : T1 2009-T2 2011

5.1 Objectifs et champs

Cette activité de la feuille de route vise à permettre à la CEDEAO de disposer pour son secteur bancaire et financier d'une législation financière et bancaire harmonisée répondant aux normes internationales, en particulier les principes de base de Bale I et II. Ce qui permettra de renforcer le secteur financier de la sous-région à travers notamment une plus grande stabilité des institutions.

De manière spécifique, l'étude vise à :

- Examiner le dispositif actuel qui régit l'activité et la supervision des banques et des autres institutions financières ;
- Faire une analyse comparative de toutes les législations bancaires et financières nationales ou sous-régionales en vigueur au sein de la CEDEAO, en vue d'identifier leurs lacunes et insuffisances et proposer les mesures ou instruments appropriés qui leur permettraient de prévenir ou gérer les différents types de risques ;
- Evaluer ces législations par rapport aux normes internationales en cours surtout en matière de contrôle des banques et assurances, de marchés financiers ;
- Proposer un schéma et les modalités pratiques de mise en œuvre de l'harmonisation et de renforcement des législations bancaires et de supervision des banques et autres institutions financières ;
- Proposer un cadre législatif et de supervision bancaire et des autres institutions financières pour la future zone monétaire unique de la CEDEAO ;
- Proposer un chronogramme de mise en œuvre des différentes étapes du processus d'harmonisation.

Quant aux secteurs concernés, ils portent sur :

- i. les banques ;
- ii. les assurances ;
- iii. les autres institutions financières décentralisées ;
- iv. les caisses de prévoyance sociale ;
- v. les organismes de crédit et de garantie ;
- vi. Les sociétés d'assurance des dépôts ;
- vii. les bourses de valeurs mobilières.

5.2 Activités réalisées

Elaborés par l'AMAO avec l'appui de la BCEAO et de l'IMAO, les termes de référence ont été amendés et finalisés après prise en compte des observations des Banques Centrales. Conformément à la directive du Comité des Gouverneurs, cette activité sera réalisée par un Comité d'Experts avec l'appui du Collège des Superviseurs en application de la décision du Comité des Gouverneurs. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation,

l'AMAO et IMAO ont organisé en collaboration avec la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) du 1^{er} au 3 octobre 2012 à Conakry, en Guinée, un atelier régional sur l'harmonisation de la réglementation et de la supervision des banques et autres institutions financières au sein de la CEDEAO. L'atelier avait pour but de discuter des modalités d'élaboration d'un schéma d'harmonisation de la réglementation et de la supervision des banques et autres institutions financières au sein de la CEDEAO et de jeter les bases de la mise en place d'un cadre régional commun.

L'atelier a permis de faire une analyse comparative des cadres légaux et réglementaires, des dispositions Institutionnelles, des structures et systèmes en place pour la mise en œuvre des normes Internationales. Il a également favorisé l'identifier les contraintes institutionnelles, organisationnelles et autres qui pèsent sur l'efficacité de la supervision des banques et autres institutions financières au sein de la CEDEAO. L'atelier a, par ailleurs, abouti à l'identification des activités essentielles accompagnée d'un chronogramme bien défini pour l'harmonisation de la réglementation et de la supervision des banques et autres institutions financières.

5.3 Planning des activités qui restent à réaliser

A l'issue de l'atelier régional organisé à Conakry au 1^{er} au 3 octobre 2012, il a été retenu que le chronogramme d'harmonisation devrait être réalisé suivant le calendrier ci-après :

A. Au niveau régional (AMAO/IMAO)

N°	Activité	Période de mise en œuvre
1	Suivi de la mise en œuvre par les Etats membres du planning ci-dessous	A par de 2013
2	Finalisation de l'étude comparative des cadres réglementaires qui régissent le fonctionnement et la supervision des banques et autres institutions financières	1 ^{er} trim. 2013
3	Elaboration d'une proposition d'harmonisation de la réglementation accompagnée d'un schéma de transition	1 ^{er} trim. 2013
4	Organisation d'un atelier régional du Comité des Experts pour la validation des documents produits	2 ^{ème} trim. 2013
5	Présentation du rapport du Comité des Experts aux instances de l'AMAO	Réunion annuelle 2013
6	Finalisation des documents sur la base des orientations du Comité des Gouverneurs	2 ^{ème} semestre 2013
7	Préparation d'un protocole régional portant harmonisation de la réglementation et de la supervision des banques et autres institutions financières;	2014
8	Adoption du protocole par les instances de la CEDEAO	2014
9	Ratification du protocole par les Etats membres	2015
10	Mise en œuvre du protocole par les Etats membres	2016

B. Au niveau des Etats membres

N°	Activité	Période de mise en œuvre
1	Evaluation interne des Principes Fondamentaux de Bale ;	2013
2	Adoption d'un système électronique de surveillance du système financier à l'image d'EFASS (Système Electronique d'Analyse et de Surveillance du Système Financier) par toutes les Banques centrales	2013- Juin 2014
3	Adoption d'un cadre macro-prudentiel et de stabilité financière	2013-2014
4	Evaluation externe des Principes Fondamentaux de Bale	2013-2014
5	Mise en place du cadre réglementaire et institutionnel nécessaire à l'émergence d'un mécanisme de référence de crédit comme les bureaux de référence du crédit	2013-2014
6	Adoption des normes IFRS	2013-2014
7	Adoption au moins de l'approche standard de Bale II par tous les pays ;	2013-2015
8	Création d'un registre d'enregistrement des garanties par tous les pays membres	2013-2015
9	Mise en œuvre complète de la supervision basée sur le risque	2013-2015

VI. HARMONISATION DE LA REGLEMENTATION REGISSANT LES TRANSACTIONS DES COMPTES COURANT ET DE CAPITAL AU SEIN DE LA CEDEAO

Période initiale de mise en œuvre : T1 2009-T2 2011

6.1 Objectifs et champ

L'objectif de cette activité est de proposer un cadre législatif harmonisé visant la libéralisation des comptes courant et de capital au sein de la CEDEAO. De manière spécifique, il s'agit de :

1. Faire un inventaire des différentes réglementations qui gouvernent les relations financières extérieures des Etats membres de la communauté en mettant l'accent sur les différences ;
2. Proposer un seuil de libéralisation optimal du compte de Capital au sein de la CEDEAO ;

3. Proposer les étapes de mise en œuvre du cadre harmonisé retenu ;
4. Indiquer un calendrier précis de transition vers la nouvelle réglementation proposée.

Quant au champ couvert par l'activité, il porte sur l'intermédiation, les transactions courantes, les paiements au titre des opérations courantes et en capital et les mouvements de capitaux au sein et en dehors de la CEDEAO en ce qui concerne notamment les échanges sur biens, services, tourisme, transport, revenus tout comme les transferts. L'étude doit couvrir les 15 pays et portera sur les statuts des pays à fin décembre 2010.

6.2 Activités réalisées

Conformément à l'orientation du Comité des Gouverneurs, cette activité sera exécutée par un Comité des Experts des Banques Centrales. L'AMAO bénéficie de l'assistance technique du WAIFEM dans le cadre de la préparation de l'étude diagnostique. Le document pourrait être prêt avant la fin de l'année 2012 pour une validation au cours du 1^{er} trimestre 2013.

6.3 Planning des activités qui restent à réaliser

Pour parvenir à l'harmonisation souhaitée, les activités qui restent à réaliser sont planifiées comme suit :

N°	Activité	Période de mise en œuvre
1	Finalisation de l'étude comparative des réglementations régissant les transactions du compte courant et du compte de capital	1 ^{er} trim. 2013
2	Proposition d'un schéma d'harmonisation de la réglementation au sein de la CEDEAO	1 ^{er} trim. 2013
3	Organisation d'un atelier régional pour l'examen de l'étude comparative et du schéma d'harmonisation	2 ^{ème} trim. 2013
4	Présentation du rapport de l'atelier régional aux instances de l'AMAO	Juin 2013
5	Finalisation de l'étude comparative et du schéma d'harmonisation en prenant en compte les orientations du Comité des Gouverneurs	2 ^{ème} semestre 2013
6	Rédaction du protocole portant réglementation des transactions au titre du compte courant et du compte de capital au sein de la CEDEAO	1 ^{er} trim. 2014
7	Examen du protocole par un Comité des Experts	2 ^{ème} trim. 2014
8	Présentation du rapport du Comité des Experts aux instances de l'AMAO	Juin 2014
9	Adoption du protocole par les instances de la CEDEAO	2 ^{ème} semestre 2014
10	Ratification du protocole par les Etats membres	2015
	Mise en œuvre du protocole par les Etats membres	A partir de 2015
11	Adoption d'une législation harmonisée en matière de relations financières extérieures	Après l'introduction de la monnaie unique
12		

VII. STABILISATION DES TAUX DE CHANGE

Période initiale de mise en œuvre : Processus continu à finaliser deux ans avant le lancement de la monnaie unique

7.1 Objectif :

L'objectif visé est d'assurer la stabilité des monnaies de la région, d'éviter les fortes variations à la baisse ou à la hausse de ces monnaies qui pourraient engendrer d'importantes distorsions économiques. L'autre effet recherché est d'éviter la mise en œuvre de politiques de change qui affectent d'une certaine manière la compétitivité entre les économies de la région. De même, la stabilité des taux de change devraient faciliter la détermination des taux de convergence lors du passage à la monnaie unique.

7.2 Activités réalisées

L'AMAO effectue quotidiennement le calcul des taux de change des monnaies de la CEDEAO par rapport à l'UCAO ainsi que les taux de change croisés entre les différentes monnaies. L'Agence publie également des rapports périodiques sur les mouvements des taux de change. L'Agence a également réalisé une étude sur le désalignement des taux de change des monnaies de la CEDEAO. Cette étude qui a permis d'identifier les déterminants des taux de change et le niveau de désalignement des TCER a fait l'objet d'un atelier régional et est en cours de finalisation.

7.3 Planning des activités qui restent à réaliser

Au delà du suivi régulier des mouvements des taux de change, la stabilisation de ceux-ci nécessitent la mise en place d'un mécanisme de change. Les étapes de ce processus se présentent comme suit :

N°	Activité	Période de mise en œuvre
1	Préparation de l'étude sur la mise en place du Mécanisme de Change de la CEDEAO ; 2014	2014
2	Présentation de l'étude aux instances de l'AMAO pour validation ;2014	2014
3	Mise en place des pré-conditions nécessaires à l'adoption du mécanisme/2015/2016 ;	2015-2016
	Lancement du mécanisme 2017	2017

VIII. AUTRES ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

Dans cette section, les activités décrites ne relèvent pas directement de la responsabilité de l'AMAO. L'AMAO a entrepris certaines initiatives en tant qu'institution impliquée dans la réalisation des activités. La programmation des activités qui restent à réaliser doit se faire en concertation avec les autres institutions impliquées sous la direction de l'institution qui assure la coordination.

8.1 Systèmes des paiements

Dans le domaine des systèmes des paiements au sein de la CEDEAO, l'AMAO a réalisé en 2009 un diagnostic qui a porté sur les aspects juridiques, réglementaires et infrastructurels. Sur la base de ce diagnostic, un schéma d'interconnexion a été proposé. Après avoir examiné la proposition de l'AMAO, le Comité des Gouverneurs a estimé que l'interconnexion des systèmes de paiement pourra être assurée, dans une seconde étape, après la mise en place d'un mécanisme de convertibilité des monnaies nationales des Etats membres.

Il ressort des consultations effectuées auprès de l'IMAO que l'harmonisation de la réglementation et l'interconnexion des systèmes UEMOA-ZMAO ne peut être envisagé à l'état actuel. Il faudra attendre que le processus en cours au sein de la ZMAO soit complété.

8.2 Cotation et transactions dans les monnaies de la CEDEAO

En matière de Cotation et transactions dans les monnaies de la CEDEAO, l'AMAO a réalisé en 2010 une étude sur « *la Convertibilité et l'utilisation des Monnaies Nationales dans les Transactions Intra-Régionales* » dans laquelle il a été examiné les modalités pour réaliser la convertibilité au sein de la CEDEAO assortie d'une proposition de deux schémas de fonctionnement. L'objectif étant de promouvoir l'utilisation des monnaies nationales dans le commerce intra-communautaire et les transactions financières. Le premier reposait sur un arrangement entre banques commerciales, alors que le second impliquait les Banques Centrales. Le Comité des Gouverneurs a recommandé l'approfondissement de la réflexion sur cette question.

L'AMAO propose le chronogramme suivant pour la suite des activités :

N°	Activité	Période de mise en œuvre
1	Mise en place d'une commission technique AMAO/IMAO/ABAO	1 ^{er} trim. 2013
2	Voyage d'études en Afrique de l'Est pour s'inspirer de l'exemple de la région	2 ^{ème} semestre 2013
3	Actualisation de l'étude sur la cotation et la transaction dans les monnaies nationales avec la proposition d'un schéma et d'un chronogramme réalistes	1 ^{er} semestre 2014
4	Présentation de l'étude aux instances de l'AMAO	Juin 2014
5	Finalisation de l'étude avec la prise en compte des orientations du Comité des Gouverneurs	2 ^{ème} sem. 2014
6	Mise en œuvre du chronogramme retenu dans le cadre de l'étude validée	A partir de 2015

8.3 Intégration des marchés financiers

En matière d'intégration des marchés financiers au sein de la CEDEAO, l'AMAO a réalisé en 2011 une étude sur l'intégration des marchés financiers au sein de la CEDEAO. Cette étude a analysé l'état d'intégration du système financier au sein de la CEDEAO et l'importance du développement et de l'intégration du système financier dans la mobilisation de l'épargne intérieure pour des investissements à long terme. A l'issue de l'examen des résultats de cette étude, le Comité des Gouverneurs s'est félicité de l'intérêt manifesté par la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et a approuvé la recommandation du Comité Technique qui demande à l'AMAO de collaborer avec la BIDC et d'autres institutions régionales en vue d'approfondir l'étude.

Faisant suite à cette directive, l'AMAO et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) envisagent de travailler, dans le cadre d'un partenariat, sur la création d'une Bourse Régionale qui fédérerait les actuelles places boursières de la région à savoir la BRVM, les Bourses de valeurs mobilières du Cap Vert, du Ghana, du Nigeria et de la Sierra Leone. Une première rencontre entre les responsables des deux institutions a eu lieu en septembre 2012 à Lomé.

Pour la poursuite de la mise en œuvre des activités dans le cadre de ce programme, le chronogramme suivant est proposé :

N°	Activité	Période de mise en œuvre
1	Mise en place d'une Commission Technique AMAO/BIDC pour superviser le processus	2013
2	Préparation des termes de référence sur l'intégration des marchés financiers au sein de la CEDEAO	2013
3	Recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude technique et la proposition d'un schéma et d'un chronogramme d'intégration	2013
4	Réalisation de l'étude	2013-2014
5	Validation des résultats de l'étude et du chronogramme d'intégration	2014
6	Mise en œuvre du chronogramme validé	2015
	Rapport périodique aux instances de l'AMAO et de la BIDC	A partir de 2013

IX. CONCLUSION

Nul besoin de rappeler que la feuille de route constitue un cadre cohérent de réalisation des conditions devant favoriser la création d'une monnaie unique solide et viable. Depuis son adoption, les institutions régionales en charge de sa mise en œuvre font preuve de beaucoup d'engagements. Toutefois, il faut reconnaître que beaucoup de retard a été enregistré dans le processus de sa mise en œuvre. Ce retard est lié à beaucoup de facteurs dont, entre autres, les difficultés relatives à la mobilisation des ressources et le caractère parfois ambitieux de certains objectifs. Cependant, l'appui des Banques Centrales se révèle assez déterminant dans le processus de mise en œuvre des activités placées sous la responsabilité de l'AMAO. En effet, depuis que le Comité des Gouverneurs a décidé que les experts des Banques Centrales appuient l'AMAO dans la réalisation de certaines activités spécifiques, des résultats concrets sont obtenus dans certains volets de la feuille de route. L'AMAO compte s'appuyer sur cette nouvelle dynamique pour accélérer le processus de mise en œuvre. Il ressort de l'analyse faite que beaucoup de projets pourront être finalisés au cours des deux prochaines années.

Par ailleurs, l'implication progressive des institutions internationales comme le FMI constitue un motif supplémentaire d'espoir dans le processus de mise en œuvre.

En outre, le renforcement de la collaboration entre les institutions régionales (AMAO, IMAO, WAIFEM, la BIDC et Commission de la CEDEAO) constitue un motif d'espoir dans l'accélération du processus de mise en œuvre de la feuille de route.

X. ANNEXES

AI - ACTIVITES DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LE PROGRAMME DE CREATION DE LA MONNAIE UNIQUE DE LA CEDEAO

Numéros	Activités	Périodes	Institutions impliquées
1	Mise en œuvre de la surveillance multilatérale (Programme de monnaie unique de la CEDEAO)		Secrétariat conjoint CEDEAO-AMAO, IMAO, Commission UEMOA, Ministères chargés des finances
O	➤ Opérationnalisation des Comités nationaux de coordination	2009	Commission de la CEDEAO, Etats membres
1b	➤ Formulation et harmonisation des critères de convergence	T2-T4 2009	Secrétariat conjoint CEDEAO-AMAO, banques centrales, IMAO, Commission UEMOA, Ministères chargés des Finances
1c	➤ Adoption des critères de convergence harmonisés	T2 2010	Chaque Institution régionale, Ministères chargés de Finances, Banques centrales
2	Harmonisation		
2a	➤ Des statistiques	Avant le quatrième trimestre 2014	Commission CEDEAO (Structure pilote), AMAO, IMAO, Commission UEMOA, AFRISTAT
2b	➤ De la fiscalité intérieure	Fin 2014	Commission CEDEAO (Structure pilote), AMAO, IMAO, Commission UEMOA, Ministères chargés des finances
2c	➤ Du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques	Fin 2014	Commission CEDEAO (Structure pilote), AMAO, IMAO, Commission UEMOA, Ministères des Finances
3	Harmonisation		
3a	➤ De la réglementation et de la supervision bancaire et autres institutions financières	T2 2009 –T2 2011	AMAO, IMAO banques centrales, ABAO, Commission Bancaire de l'UEMOA, securities and exchange Commission, Insurance Commission
3b	➤ De la réglementation régissant les relations financières extérieures	T2 2009 – T2 2011	AMAO, IMAO, banques centrales, ABAO, Commission de L'UEMOA
3c	➤ Du cadre comptable et de reporter des banques	T1 2010 –T4 2013	AMAO, IMAO, banques centrales, ABAO, Commission Bancaire de L'UEMOA
3d	➤ Du cadre de politique monétaire	T1 2010 – T4 2013	IMAO, AMAO, banques centrales
3e	➤ De l'infrastructure des systèmes de paiement (virements de gros et de petits montants) pour les transferts transfrontaliers au sein de la CEDEAO	T1 2010 -T4 2013	IMAO, AMAO, ABAO, banques centrales. Minist2res chargés des Finances
4	Achever la mise en place des infrastructures de paiements en Sierra Leone En Guinée et en Gambie	2009 – T4 2012	IMAO, Banques centrales
5	Démantèlement de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires pour assurer la libre circulation des biens, des personnes et des services au sien de la CEDEAO	Processus continu	Commission de la CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission de l'UEMOA, Etats membres
6	Stabilisation des taux de change	Processus continu à finaliser deux (2) ans	Banques centrales, AMAO, IMAO

Numéros	Activités	Périodes	Institutions impliquées
		avant le lancement de la monnaie unique	
7	Libéralisation du compte de capital au sien des pays membres de la CEDEAO	2011	IMAO, AMAO, banques centrales
8	Intégration des marchés financiers (capitaux, Assurance, Banques, Caisses de prévoyance sociale, etc.)	Processus continu	Commission CEDEAO, AMAO, IMAO, Commission Bancaire de l'UEMOA, ABAO, banques centrales, CIMA (conférence inter-Africaine des Marchés d'Assurance), CREPMF-UEMOA, Securities and Exchange Commissions, Insurance, Commissions CIPRESS, Système de retraite et prévoyance
9	Cotation et transactions dans les monnaies nationales de la CEDEAO	Processus continu	AMAO, ABAO, IMAO, banques commerciales, Banques centrales
10	Ratification des instruments juridiques de l'IMAO	Au plus tard le 1 ^{er} juillet 2014	Etats membres, IMAO
11	Démarrage de la banque centrale commune de la ZMAO, secrétariat de la ZMAO, Agence de Supervision Financière de l'Afrique de l'Ouest	Avant 1 ^{er} janvier 2015	IMAO, Etats membres de la ZMAO
12	Lancement de l'union monétaire de la ZMAO	Avant le 1 ^{er} janvier 2015	IMAO, Etats membres de la ZMAO
12a	➤ Introduction de la monnaie commune de la ZMAO (Eco.)	1 ^{er} janvier 2015	IMAO, Etats membres de la ZMAO
12b	➤ Retrait des monnaies nationales	1 ^{er} janvier 2015 – 30 juin 2015	IMAO, Etats membres de la ZMAO
14	Contribution au fonds de stabilisation et de coopération de la ZMAO	Avant la fin 2014	IMAO, Etats membres de la ZMAO
15	Le Cap-Vert et le Liberia marquent officiellement leur adhésion dans l'une des deux zones	Processus continu à accélérer	Commission CEDEAO (Chef de file), AMAO, IMAO
16	Cadre Institutionnel Les différentes étapes de proposition et de validation du cadre institutionnel comprennent la désignation d'une éminente personnalité et la mise en place du Comité des experts (en 2014) chargé de proposer un cadre institutionnel approprié, des rencontres du Comité, la réunion du Conseil des Ministres de la CEDEAO, du parlement de la CEDEAO, le sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et l'examen éventuel par les parlements nationaux		
16a	➤ Introduction d'un projet d'Acte supplémentaire du Traité de la CEDEAO relatif à l'union monétaire	Trois (3) ans avant le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO	CEDEAO
16b	➤ Design et préparatifs techniques des signes monétaires de la monnaie commune		
	➤		

Numéros	Activités	Périodes	Institutions impliquées
16c	➤ Fixation irrévocable de taux de change entre les monnaies		Sur la base des propositions formulées par le Comité des Experts sous la supervision l'une éminente personnalité
16d	➤ Définition et déclaration au FMI du taux de change de la monnaie unique de la CEDEAO		
16e	➤ Concertation pour la création de la banque centrale commune		
16f	➤ Concertation pour la fusion entre les deux zones monétaires		
16g	➤ Lancement de l'Union monétaire de la CEDEAO	2020	
16h	➤ Démarrage de la banque centrale de la CEDEAO		
16i	➤ Campagne de sensibilisation	Processus continu à initier au plus tôt	
16j	➤ Introduction de la monnaie commune de la CEDEAO	2020	
16k	➤ Retrait des signes monétaires des monnaies nationales		

AII- PLANNING DES ACTIVITES DE LA FEUILLE DE ROUTE QUI RESTENT A REALISER PAR L'AMAO

NUMEROS	ACTIVITES	PERIODE INITIALE DE MISE EN OEUVRE	ACTIVITES REALISEES	ACTIVITES QUI RESTENT A REALISER	PERIODE DE MISE EN OEUVRE PROPOSEE
2	Harmonisation				
2a	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des statistiques de la Balance des paiements 	<p>Avant le quatrième trimestre 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et validation des termes de référence du projet; - Nomination des points focaux ; - Organisation des missions circulaires de diagnostic des pratiques actuelles ; - Rédaction des documents relatifs au diagnostic des pratiques actuelles et aux perspectives d'harmonisation ; - Atelier de validation des documents ci-dessus mentionnés ; - Finalisation du document de diagnostic des pratiques actuelles ; - Adoption du planning d'harmonisation et répartition entre les institutions régionales ; 	<p>C. Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest/Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Finalisation du guide méthodologique régional et élaboration des questionnaires standards ii. Organisation d'un atelier régional sur la validation du guide et les questionnaires standards iii. Enquête sur les flux de capitaux privés iv. Enquête sur les transferts courants v. Démarches auprès du FMI et des autres institutions internationales ; pertinentes pour solliciter l'assistance technique ; vi. Renforcement des capacités : Atelier régional sur les sources des données et les méthodes de collecte (au moins un atelier par an). <p>D. Commission de la CEDEAO</p> <ul style="list-style-type: none"> vii. Finalisation de la matrice des activités 2012 et de l'étude diagnostic des pratiques actuelles viii. Mise en place du Comité Régional d'Harmonisation de la balance des paiements ix. Trouver des solutions permettant l'estimation des flux sur le commerce transfrontalier et le commerce de transit au sein de la CEDEAO 	<ul style="list-style-type: none"> 2012 2013 2013-2016 2013-2016 2013-2016 2013-2015 2012 (Fait) 2012-2013 2013-2016

NUMEROS	ACTIVITES	PERIODE INITIALE DE MISE EN OEUVRE	ACTIVITES REALISEES	ACTIVITES QUI RESTENT A REALISER	PERIODE DE MISE EN OEUVRE PROPOSEE
			Préparation du guide régional et des questionnaires standards (en cours)	<ul style="list-style-type: none"> x. Réunion du Comité régional d'harmonisation de la balance des paiements (1 réunion par an à partir de 2013) xi. Elaboration d'un règlement sur les services xii. Impulser l'organisation des enquêtes sur les services notamment dans les pays qui enregistrent des difficultés à ce niveau xiii. Développement d'un logiciel commun de compilation de la balance des paiements et de la position extérieure globale xiv. Mise en place d'une cellule régionale de réconciliation des données sur le commerce intra-régional xv. Démarches auprès des bailleurs de fonds pour la recherche de financements xvi. Renforcement des capacités/Coordination des activités iv. Elaboration de la stratégie régionale de renforcement des capacités dans le cadre de l'harmonisation des statistiques de la balance des paiements v. Atelier régional sur la 6^{ème} édition du manuel du FMI et le guide régional vi. Atelier régional sur les méthodes de prévisions de la balance des paiements 	<ul style="list-style-type: none"> A partir de 2013 2013-2016 2013-2016 2013-2016 2012-2013 2012-2013 2012 2013-2015 2013-2015
3	Harmonisation				

NUMEROS	ACTIVITES	PERIODE INITIALE DE MISE EN OEUVRE	ACTIVITES REALISEES	ACTIVITES QUI RESTENT A REALISER	PERIODE DE MISE EN OEUVRE PROPOSEE
3a	<p>➤ De la réglementation et de la supervision bancaire et autres institutions financières</p>	T2 2009 – t2 2011	<p>- Préparation et validation des termes de référence ;</p> <p>- Organisation d'un atelier régional qui a permis de faire une analyse comparative des cadres actuels et d'élaborer un planning d'harmonisation ;</p> <p>- Préparation d'un document sur l'analyse comparative des cadres actuels ;/ en cours</p> <p>- Elaboration d'un schéma détaillé de mise en œuvre de l'harmonisation/En cours</p>	<p>1. Au niveau régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Suivi de la mise en œuvre par les Etats membres du planning ci-dessous ii. Finalisation de l'étude comparative des cadres réglementaires qui régissent le fonctionnement et la supervision des banques et autres institutions financières iii. Elaboration d'une proposition d'harmonisation de la réglementation accompagné d'un schéma de transition iv. Organisation d'un atelier régional du Comité des Experts pour la validation des documents produits v. Présentation du rapport du Comité des Experts aux instances de l'AMAO vi. Finalisation des documents sur la base des orientations du Comité des Gouverneurs vii. Préparation d'un protocole régional portant harmonisation de la réglementation et de la supervision des banques et autres institutions financières; viii. Adoption du protocole par les instances de la CEDEAO ix. Ratification du protocole par les Etats membres x. Mise en œuvre du protocole par les Etats membres <p>2. Au niveau National :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Evaluation interne des Principes Fondamentaux de Bale ; ii. Adoption d'un système électronique de surveillance du système financier à l'image d'EFASS (Système Electronique d'Analyse et de Surveillance du Système Financier) par toutes les Banques centrales iii. Adoption d'un cadre macro-prudentiel et de stabilité financière 	<p>A par de 2013</p> <p>1^{er} trim. 2013</p> <p>1^{er} trim. 2013</p> <p>2^{ème} trim. 2013</p> <p>Réunion annuelle 2013</p> <p>2^{ème} semestre 2013</p> <p>2014</p> <p>2014</p> <p>2015</p> <p>2016</p> <p>2013</p> <p>2013- Juin 2014</p> <p>2013-2014</p>

NUMEROS	ACTIVITES	PERIODE INITIALE DE MISE EN OEUVRE	ACTIVITES REALISEES	ACTIVITES QUI RESTENT A REALISER	PERIODE DE MISE EN OEUVRE PROPOSEE
				<ul style="list-style-type: none"> iv. Evaluation externe des Principes Fondamentaux de Bale v. Mise en place du cadre réglementaire et institutionnel nécessaire à l'émergence d'un mécanisme de référence de crédit comme les bureaux de référence de crédit vi. Adoption des normes IFRS vii. Adoption au moins de l'approche standard de Bale II par tous les pays ; viii. Création d'un registre d'enregistrement des garanties par tous les pays membres ix. Mise en œuvre complète de la supervision basée sur le risque 	<ul style="list-style-type: none"> 2013-2014 2013-2014 2013-2014 2013-2015 2013-2015 2013-2015
3b	<ul style="list-style-type: none"> ➤ De la réglementation régissant les relations financières extérieures 	T2 2009 – T2 2011	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et validation des termes de référence ; - Collecte de l'information relative aux législations des Etats en matière de relations financières extérieures ; - Elaboration d'un document portant analyse comparative des cadres législatifs actuels et ébauche d'un schéma d'harmonisation 	<ul style="list-style-type: none"> i. Finalisation de l'étude comparative des régulations gouvernant les transactions du compte courant et du compte de capital ii. proposition d'un schéma d'harmonisation de la réglementation au sein de la CEDEAO iii. Organisation d'un atelier régional pour l'examen de l'étude comparative et du schéma d'harmonisation iv. Présentation du rapport de l'atelier régional aux instances de l'AMAO v. Finalisation de l'étude comparative et du schéma d'harmonisation en prenant en compte les orientations du Comité des Gouverneurs vi. Rédaction du protocole portant réglementation des transactions au titre du compte courant et du compte de capital au sein de la CEDEAO vii. Examen du protocole par un Comité des Experts viii. Présentation du rapport du Comité des Experts aux instances de l'AMAO 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} trim. 2013 1^{er} trim. 2013 2^{ème} trim. 2013 Juin 2013 2^{ème} semestre 2013 1^{er} trim. 2014 2^{ème} trim. 2014 Juin 2014

NUMEROS	ACTIVITES	PERIODE INITIALE DE MISE EN OEUVRE	ACTIVITES REALISEES	ACTIVITES QUI RESTENT A REALISER	PERIODE DE MISE EN OEUVRE PROPOSEE
				<ul style="list-style-type: none"> ix. Adoption du protocole par les instances de la CEDEAO x. Ratification du protocole par les Etats membres xi. Mise en œuvre du protocole par les Etats membres 	<p>2^{ème} semestre 2014 2015</p> <p>A partir de 2015</p>
3c	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Du cadre comptable et de reporting des banques 	T1 2010 – T4 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et validation des termes de référence ; - Collecte de l'information relative aux cadres comptables et de reporting des banques et autres institutions financières ; - Organisation d'un atelier régional qui a permis de faire une analyse comparative des cadres comptables et de reporting des banques et autres institutions financières et d'adopter les normes IFRS comme base d'harmonisation ; - Présentation des résultats de l'AMAO aux réunions statutaires ; - Décision du Comité des Gouverneurs urgeant les pays membres à adopter les normes IFRS et demandant à l'AMAO d'assurer le suivi du processus dans le cadre des missions de surveillance multilatérale. 	<ul style="list-style-type: none"> i. Préparation d'un rapport sur l'état de mise en œuvre des normes IFRS ii. Organisation d'un atelier pour évaluer l'état de mise en œuvre des normes IFRS, enjeux et perspective iii. Présentation du rapport de l'atelier aux instances de l'AMAO lors des réunions statutaires iv. Mise en œuvre des orientations du Comité des Gouverneurs v. Recherche de partenariat pour le renforcement des capacités des Etats membres en matière de normes IFRS vi. Recherche de l'assistance technique en faveur des pays membres ayant de difficultés particulières vii. Passage aux normes IFRS au niveau des Etats membres viii. Suivi périodique de l'état de mise en œuvre des normes IFRS par les Etats membres dans le cadre des missions de surveillance multilatérale 	<p>1^{er} trim. 2013</p> <p>1^{er} trim. 2013</p> <p>Juin 2013</p> <p>2^{ème} semestre 2013</p> <p>A partir de 2013</p> <p>A partir de 2014</p> <p>2015</p> <p>A partir de 2013</p>
3d	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Du cadre de politique monétaire 	T1 2010 – T4 2013	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et validation des termes de références; - Organisation d'un atelier régional en novembre 2011 à Accra qui a permis de faire une analyse comparative des cadres de politiques monétaire en vigueur dans la région ; 	<ul style="list-style-type: none"> i. Préparation d'un projet de cadre harmonisé de politique monétaire ii. Organisation d'un atelier régional pour la validation du projet de cadre harmonisé de politique monétaire et des études connexes (fonction de demande de monnaie et mécanismes de transmission de la politique monétaire iii. Présentation du rapport de l'atelier aux instances de l'AMAO 	<p>1^{er} trim. 2013</p> <p>2^{ème} trim. 2013</p> <p>Juin 2013</p>

NUMEROS	ACTIVITES	PERIODE INITIALE DE MISE EN ŒUVRE	ACTIVITES REALISEES	ACTIVITES QUI RESTENT A REALISER	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE PROPOSEE
			<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des conclusions de l'Atelier aux instances de l'Agence ; - Préparation d'un rapport sur l'analyse comparative des cadres de politique monétaire ; - Réalisation de deux études portant sur la fonction de demande de monnaie et les mécanismes de transmission de la politique monétaire ; - Préparation des documents ci-dessus aux réunions statutaires de l'AMAO ; - Finalisation des documents sur la base des observations formulées par le Comité des Gouverneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> iv. Finalisation du cadre harmonisé sur la base des orientations du Comité des Gouverneurs v. Mise en œuvre du Cadre harmonisé par les Banques Centrales Membres vi. Recherche d'assistance technique en faveur de pays ayant de difficultés particulières vii. Recherche de partenariat pour le renforcement des capacités viii. Suivi-évaluation de la mise en œuvre du cadre harmonisé 	<p>2^{ème} semestre 2013</p> <p>A partir de 2014</p> <p>A partir de 2014</p> <p>A partir de 2014</p> <p>A partir de 2014</p>
6	Stabilisation des taux de change	Processus continu à finaliser deux (2) ans avant le lancement de la monnaie unique	<ul style="list-style-type: none"> - Calcul quotidien des taux de change bilatéraux ; - Rédaction de rapports périodes ; 	<ul style="list-style-type: none"> i. Préparation de l'étude sur la mise en place du Mécanisme de Change de la CEDEAO ; 2014 ii. Présentation de l'étude aux instances de l'AMAO pour validation ;2014 iii. Mise en place des pré-conditions nécessaires à l'adoption du mécanisme/2015/2016 ; iv. Lancement du mécanisme 2017. 	<p>2014</p> <p>2014</p> <p>2015-2016</p> <p>2017</p>
8	Intégration des marchés financiers (capitaux, Assurance, Banques, Caisses de prévoyance sociale, etc.)	Processus continu	<ul style="list-style-type: none"> - Etude réalisée par l'AMAO sur le marché financier dont une première mouture a été présentée aux instances ; - Amélioration en cours de l'étude par la prise en compte des banques, assurances et autres 	<ul style="list-style-type: none"> i. Mise en place d'une Commission Technique AMAO/BIDC pour superviser le processus ii. Préparation des termes de référence sur l'intégration des marchés financiers au sein de la CEDEAO iii. Recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude technique et la proposition d'un schéma et d'un chronogramme d'intégration 	<p>2013</p> <p>2013</p> <p>2013</p>

NUMEROS	ACTIVITES	PERIODE INITIALE DE MISE EN ŒUVRE	ACTIVITES REALISEES	ACTIVITES QUI RESTENT A REALISER	PERIODE DE MISE EN ŒUVRE PROPOSEE
			sociétés financières ; - Contacts avec la BIDC pour accélérer le processus d'intégration des marchés financiers de la région ;	iv. Réalisation de l'étude v. Validation des résultats de l'étude et du chronogramme d'intégration vi. Mise en œuvre du chronogramme validé vii. Rapport périodique aux instances de l'AMAO et de la BIDC	2013-2014 2014 2015 A partir de 2013
9	Cotation et transactions dans les monnaies nationales de la CEDEAO	Processus continu	- Etude réalisée par l'AMAO sur la question ; - Recommandation du Comité des Gouverneurs demandant à l'AMAO de travailler avec l'ABAO et les banques commerciales sur les modalités pratiques de mise en œuvre	i. Mise en place d'une commission technique AMAO/IMAO/ABAO ii. Voyage d'études en Afrique de l'Est pour s'inspirer de l'exemple de la région iii. Actualisation de l'étude sur la cotation et la transaction dans les monnaies nationales avec la proposition d'un schéma et d'un chronogramme réalistes iv. Présentation de l'étude aux instances de l'AMAO v. Finalisation de l'étude avec la prise en compte des orientations du Comité des Gouverneurs vi. Mise en œuvre du chronogramme retenu dans le cadre de l'étude validée	1 ^{er} trim. 2013 2 ^{ème} semestre 2013 1 ^{er} semestre 2014 Juin 2014 2 ^{ème} sem. 2014 A partir de 2015